

BORDEAUX METROPOLE

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE -----

**Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kevin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kevin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUH Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoit à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOLET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pessac - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette
France -
Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article L.300-2 du Code de l'urbanisme fait obligation aux établissements publics de coopération intercommunale, auxquels des compétences de leurs communes membres ont été transférées, de délibérer sur les objectifs poursuivis ainsi que sur les modalités d'une concertation associant la population pendant l'élaboration des projets de nature à modifier de façon substantielle leur cadre de vie.

Cette obligation concerne notamment la réalisation d'investissements routiers, dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros (article R.300-1 du Code de l'urbanisme).

Suite au contrat de co-développement 2012-2014, fiche Codev n°0041, engageant la Métropole à réaliser une étude préliminaire relative au pôle intermodal de Pessac Alouette France, le Conseil de Communauté, devenu Conseil de Bordeaux Métropole au 1^{er} janvier 2015, lors de sa séance en date du 11 juillet 2014 a approuvé :

- le programme d'aménagement du pôle d'échanges multimodal d'Alouette France à Pessac, au stade des études préliminaires et a autorisé la poursuite des études opérationnelles du pôle d'échanges,
- les modalités de financement des études par l'établissement d'une convention multi partenariale avec la région Aquitaine et la ville de Pessac.

Ce projet a de nouveau été validé par le Conseil métropolitain du 26 juin 2015 dans le cadre du contrat de co-développement 2015-2017, fiche n°0005.

La création de la nouvelle desserte en transport en commun en site propre par l'extension de la ligne B du tramway offre de nouvelles possibilités d'interconnexions sur ce territoire. Par ailleurs, ce projet a également intégré la création d'un parc relais (P+R) sur ce secteur.

Ainsi, le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France qui est proposé à la concertation comprend :

- la création d'un parking d'une vingtaine de places au nord de la halte ferroviaire à

l'extrémité de l'allée du Haut Lévêque sur une parcelle appartenant à Bordeaux Métropole,

- le réaménagement de la rue de la Métropole jusqu'à la rue Notre Dame de Lorette,
- le réaménagement de la rue Martin Luther King jusqu'à la rue du Chanoine Lilet,
- le réaménagement de la rue du Chanoine Lilet entre la rue Martin Luther King et l'avenue de Magellan,
- le réaménagement de l'allée du haut Lévêque entre l'avenue du Chatenet et la gare de Pessac Alouette,
- l'aménagement d'une liaison piétonne au nord de la halte ferroviaire entre l'allée du Haut Lévêque et le pont de l'avenue du haut Lévêque,
- l'aménagement de cheminements piétons et deux roues, avec une réhabilitation et un meilleur éclairage du tunnel existant sous le passage supérieur du Haut Lévêque.

Dans le cadre du projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France, le maître d'ouvrage, Bordeaux Métropole, n'envisage pas la construction d'un bâtiment.

Le pôle d'échanges regroupera les modes de déplacement suivants : Le train (ligne Bordeaux-Arcachon), le tramway (ligne B), le bus 44, les V³, les véhicules particuliers, les vélos et les piétons. Il pourrait, en outre, selon les suites données à la concertation en cours sur l'amélioration de la desserte de la zone aéroportuaire, être un point de connexion pour une liaison bus avec l'aéroport.

Ce projet de pôle d'échanges est étudié en lien avec SNCF réseaux qui envisage le déplacement des quais ferroviaires vers l'ouvrage de franchissement et la mise en place d'ascenseurs permettant de relier les quais au passage supérieur du Haut Lévêque.

Au regard de l'enjeu du projet de pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France consistant à améliorer la qualité et l'efficacité des liaisons entre chaque mode de déplacement, il vous est proposé de retenir pour le projet les objectifs suivants :

- rationaliser et améliorer la lisibilité des échanges sur le secteur,
- améliorer l'accessibilité et la sécurité vis-à-vis du réseau ferré national,
- inscrire ce pôle au sein d'un maillage de réseaux de transport en commun structurants,
- intégrer les espaces publics du quartier et ceux du pôle en garantissant une qualité urbanistique et paysagère,

- marquer le pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France avec la localisation de deux espaces d'aménagements privilégiés : d'une part, un espace multifonctionnel et sous forme de parvis au nord de la voie ferrée, et d'autre part, un espace avec une écriture plus végétale au sud de la voie ferrée à l'extrémité de la rue Martin Luther King à l'emplacement du retournement actuel.

Par conséquent, il vous est proposé, conformément aux articles précités du Code de l'urbanisme, d'ouvrir ce projet à la concertation publique. Celle-ci a pour but d'informer le public du lancement de l'opération d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France et d'en enrichir le programme en recueillant les avis, notamment des usagers et riverains, pour une plus grande qualité du projet.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- à la mairie de Pessac,
- à la Direction territoriale sud de Bordeaux Métropole,
- et à la Direction des grands travaux et des investissements de déplacements (Pôle Mobilité) de Bordeaux Métropole,

où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

Au besoin, les modalités d'animation et d'organisation de cette concertation se feront en liaison avec les services de la commune concernée.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre d'intervention,
- un registre de concertation.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Pessac, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site internet de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code de l'urbanisme, notamment son article L.300-2,

VU la fiche n°0041 extraite du portefeuille d'actions du contrat de co-développement, adoptée par le Conseil de Communauté, le 10 juillet 2009, délibération n°2009/0444, reconduite par la délibération 2012/0010 en date du 20 janvier 2012 et adoptée par le Conseil municipal de la commune de Pessac, le 29 mars 2012, délibération n°2012-102,

VU la délibération n°2014/0371 en date du 11 juillet 2014 relative à l'étude préliminaire et la convention de financement des études opérationnelles pour le pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette-Halte ferroviaire Alouette France,

VU la fiche action n°0005, CO 3 318 0008 du contrat de co-développement 2015-2017, adopté par le Conseil de Bordeaux Métropole le 26 juin 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'améliorer la desserte et les accès du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France ;

CONSIDERANT qu'il convient d'autoriser l'ouverture à la concertation du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de Pessac Alouette France ;

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de Pessac Alouette France, à savoir :

- rationaliser et améliorer la lisibilité des échanges sur le secteur,
- améliorer l'accessibilité et la sécurité vis-à-vis du réseau ferré national,
- inscrire ce pôle au sein d'un maillage de réseaux de transport en commun structurants,
- intégrer les espaces publics du quartier et ceux du pôle en garantissant une qualité urbanistique et paysagère,

- marquer le pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France avec la localisation de deux espaces d'aménagements privilégiés : d'une part, un espace multifonctionnel et sous forme de parvis au nord de la voie ferrée, et d'autre part, un espace avec une écriture plus végétale au sud de la voie ferrée à l'extrémité de la rue Martin Luther King à l'emplacement du retournement actuel ;

Article 2 : d'ouvrir la concertation publique préalable à la réalisation du projet évoqué ;

Article 3 : d'approuver les modalités de la présente concertation, telles que décrites dans le présent rapport ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place la dite concertation ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à fixer la date de clôture de cette concertation ;

Article 6 : les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette concertation, estimées à 10 000 €, seront financées sur le budget principal, chapitre 011 - compte 6231, sur l'exercice 2015.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 5 OCTOBRE 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT